

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BERRWILLER - Séance du 2 octobre 2018

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la sixième séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h35.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, MOSSER Agnès, KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMAYER Laurent, BENSCH-MUNDEL Véronique, HERR-SCHAUMBERG Anne, SIFFERT-GIRARDEY Laetitia.

Excusés : JUNG Joël – Procuration à HERR-SCHAUMBERG Anne
CENTLIVRE André – Procuration à ARBOGAST-ZIEBELEN Eve
KRUST Thomas – Procuration à JEANNIN Nicolas

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, conseillère municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2018
2. Travaux communaux depuis le 31 mai 2018 – en cours – en vue
3. Participation de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion
4. Demande de subvention de l'Association du Monument National du Hartmannswillerkopf
5. Convention de servitude de cour commune pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires et du club house du stade de football
6. Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2018 :

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Travaux communaux depuis le 31 mai 2018 – en cours – en vue :

Rapporteur l'Adjoint Bernard STOCKER

EAU :

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Entretien de l'appareil de chloration.

Chantier rue du Grand Ballon :

Maillage du réseau entre la rue Weiherfeld et la rue de Hartmannswiller-Artisans réalisé les 12,13 et 14 juin.

Intervention sur le branchement de la maison d'habitation PIERRE : au droit de la nouvelle salle de découpe, déplacement du regard de comptage en vue de la construction d'un quai de chargement.

Réparation d'une fuite sur le branchement TRAUTMANN, rue de Bertschwiller (Polyéthylène ø 50 fendu).

ASSAINISSEMENT :

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

BATIMENTS :

Ecole :

Passage quotidien, nettoyage de la cour et des abords jusqu'au 6 juillet.

Travaux d'été : rénovation de la salle de classe du CM (Louis D'ALESSANDRO), mise en place d'une nouvelle armoire (Menuiserie BECK Yvan). Les agents communaux avec les jobs d'été ont libéré, puis réinstallé la salle après travaux : dépose des radiateurs, réparations des luminaires, tableaux lièges, étagères...

Petits travaux d'entretien divers : mise en place d'une prise électrique dans la salle de maternelle, dépose des stores et rideaux (BCD et classe de CE), installation d'étagères dans la salle du sous-sol, réparation des panneaux de lièges.

Extérieur : remplacement de l'auvent en verre (Société FLIGITTER).

Travaux avant la rentrée : taille des haies, entretien des parterres, nettoyage des poubelles, des locaux poubelles, remplacement de panneaux de clôture côté salle de sport, vérification et réparation des jeux...

Les cailloux ont été ramassés par les enfants avant les vacances, mais pas tous. Ce travail reste à terminer et le remplacement des cailloux peut être fait par de la terre.

Salle de sport :

Entretien normal les lundis et vendredis par Luc BURGER.

Réparation de l'afficheur et remise en place.

Réparation du chauffe-eau (Société VONTHRON pour 2 960,62 € TTC).

Réparation du chargeur de l'autolaveuse.

Remplacement du télérupteur du club house par le BCBS.

En cours : intervention sur des douches du vestiaire 4 qui ne s'arrêtent plus.

Club house, vestiaires du stade de football :

Branchement des algécos (vestiaires provisoires) sur le réseau d'assainissement par les agents communaux avec l'aide de la société SOGETRAB). Les travaux de désamiantage réalisés par la société MADER sont terminés. L'entreprise FB Démolition a démarré les travaux de démolition le lundi 24 septembre.

CHAUFFERIE :

Arrêt total du chauffage le 24 mai. Entretien contractuel réalisé par la société KWB le 11 juin.

Remise en fonction le 02 octobre.

ESPACES VERTS :

Entretien courant, tonte, ratissage, balayage, binage, entretien du fleurissement.

VOIRIE :

Entretien courant de la voirie et de la signalisation routière. Nettoyage et balayage.

Pose des plaques de rues bilingues avec les jeunes de la Krutdorscha Akademi. Il reste des panneaux à poser, mais avec des feuillards et sur des poteaux béton. La pose sera effectuée dès réception des attaches spéciales.

Passage du point à temps (société MATROL) à partir du 25 septembre.

Signalisation : traçage de toutes les « dents de requins » au droit des dos d'ânes (avec les jeunes saisonniers).

ECLAIRAGE PUBLIC :

Etude en cours pour une meilleure performance énergétique et écologique.

Il y a une panne de distribution dans la rue des Jardins. Le câble souterrain est pourri et en court-circuit. Un devis pour la réparation est attendu. Quelques lampes qui ne fonctionnent pas seront dépannées prochainement.

FOLIE'FLORE :

Mise en place de bordures pour la délimitation de l'espace pérenne de l'église. Coupe de l'arbre mort par Pascal RUSCH. Organisation de plusieurs soirées de travail avec les « chaudronniers » pour préparer l'expo à Mulhouse.

LAVOIR :

Entretien courant, vidange et nettoyage. Le débit était encore de 26 litres/minute en date du 16 septembre.

HUMPAFASCHT :

Mise en place des signalisations, panneaux, barrières, vite-clos, rangement après la manifestation.

Ratissage, ramassage des débris et autres trophées laissés par les « Humpafaschtiens ».

JOBS D'ETE – EMPLOIS SAISONNIERS :

Guy SCHMITT était en charge de l'encadrement des jeunes.

Du 02 juillet au 13 juillet : SKRABER Bastien et MULLER Samuel.

Du 16 juillet au 27 juillet : SCHAUMBERG Pierre et PARAGEAUD Baptiste.

Du 30 juillet au 10 Août : LONARDO Clara et FRICKER Oriane.

Travaux avec les jeunes :

Espaces verts : désherbage des trottoirs, allées, cimetières.

Abri bus du cimetière et abri bus de l'école.

Nettoyage à fond des voitures citoyennes.

Forêt : nettoyage du petit fossé longeant le grand chemin qui mène vers le banc du haut (Schnokaplatzla) dans l'Oberwald, enlèvement des feuilles qui obstruent l'écoulement de l'eau. Ce travail consiste à préserver le chemin forestier des eaux de ruissellement.

Nettoyage des rigoles et des regards d'évacuation d'eaux pluviales dans les chemins ruraux du ban communal.

Signalisation routière : réfection de toutes les dents de requin (dos d'ânes).

Peinture des bacs pour Folie'Flore avec de l'huile de lin.

Dépose des panneaux de signalétique « cabinet médical ».

Les jeunes, sous l'impulsion de Pierre SCHAUMBERG, petit-fils de Jean-Georges et arrière-petit-fils de Robert, ont mis en place des panneaux « bilingues » à la fin du mois de juin ; il reste des panneaux à mettre sur poteaux béton, bois, avec d'autres fixations.

Préparation de la retraite aux flambeaux le vendredi 13 juillet.

DIVERS :

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark. Nettoyage au droit du bunker de la rue de Staffelfelden (déchets divers).

Congés maladies : Christian WOEHL en arrêt du 28 mai au 29 juillet, Luc BURGER du 27 août au 07 septembre et Guy SCHMITT du 31 juillet au 03 août.

Congés payés : François HERR du 08 au 27 juillet, Luc BURGER et Christian WOEHL, 1 semaine chacun et Guy SCHMITT, du 3 au 21 septembre.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Participation de la commune à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion :

M. le Maire rappelle que le Centre de Gestion du Haut-Rhin a souscrit au 1^{er} janvier 2013, une convention de participation en Prévoyance à laquelle il a associé les collectivités et établissements publics du département. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Par délibération du 17 janvier 2018, le Conseil Municipal de Berrwiller a décidé d'adhérer à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin a engagé conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et a donné mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 15,- € par mois et par agent (soit un montant de 180,- € par agent par an) ;

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser M le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Demande de subvention de l'Association du Monument National du Hartmannswillerkopf :

Par courrier du 23 août 2018, M. Jean KLINKERT, Président du Comité National du Hartmannswillerkopf, ainsi que son 1^{er} Vice-Président, le Général Jacques NEUVILLE, ont alerté les collectivités et parlementaires Haut-Rhinois, ainsi que la Région Grand Est, de l'obsolescence de l'installation d'éclairage de la croix sommitale du Monument, qui de surcroît est régulièrement foudroyée.

En vue de la commémoration du Centenaire de la fin de la Grande Guerre, l'association souhaiterait remettre la croix sommitale en lumière.

Après consultation, un devis d'un montant de 43 000,- € permettrait à la fois de moderniser l'éclairage par des luminaires LED de forte puissance et de refaire le paratonnerre.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, l'association sollicite les collectivités en vue du versement d'une aide financière sous forme de subvention d'un montant d'environ 100,- v€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'allouer une subvention d'un montant de 100,- € à l'Association du Monument National du Hartmannswillerkopf pour les travaux de réfection de l'éclairage de la croix sommitale et du paratonnerre,**
- **Confirme que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été votés au BP 2018 sur le compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.**

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Convention de servitude de cour commune pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires et du club house du stade de football :

Les travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires et du club house du stade de football seront réalisés sur la parcelle cadastrale section 27 n° 475/224 d'une superficie de 95,07 ares, propriété de la commune.

L'implantation projetée de ladite extension est prévue sur la limite séparative avec la parcelle contiguë cadastrée section 27 n° 435/222 d'une superficie de 9,63 ares, propriété de M. Christophe HOLSTEIN et Madame Claudine GSTALTER, chacun à concurrence d'une moitié indivise, à titre de biens personnels.

Eu égard aux règles du Plan Local d'Urbanisme applicable à la zone UC dans laquelle se trouvent les 2 parcelles, il y a lieu de déroger à l'article UC7 du Plan Local d'Urbanisme en passant par l'obtention de l'accord du propriétaire du fond contigu (M. Christophe HOLSTEIN et Mme Claudine GSTALTER) afin de permettre la construction sur limite séparative.

Cet accord a été obtenu et une convention de servitude de cour de commune a été conclue en date du 22 juillet 2018 en l'étude de Maître Laurent WEHRLE, Notaire à 67230 BENFELD.

Cet acte de constitution de servitude de cour commune a été déposé au livre foncier pour inscription.

Le juge du livre foncier, pour finaliser l'inscription, sollicite un accord formel du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à signer ledit acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire à signer ledit acte.**

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Communications et Divers :

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

DP n° 068 032 18 B0024 déposée le 06/07/2018
GINGLINGER Véronique – 4 rue de l'Etang
Auvent bioclimatique

DP n° 068 032 18 B0025 déposée le 10/07/2018
HEINY Geoffrey – 21 rue Victor Baur
Terrasse

DP n° 068 032 18 B0026 déposée le 18/07/2018
JEANNIN Nicolas – 33 rue de Wattwiller
Piscine

DP n° 068 032 18 B0027 déposée le 24/07/2018
DONIAT Jacques – 5 rue Linngasse
Abri de jardin

DP n° 068 032 18 B0028 déposée le 30/07/2018
RIEHL Régis – 5d rue de Wattwiller
Fenêtres de toit

DP n° 068 032 18 B0029 déposée le 13/08/2018
Commune de Berrwiller – 25 rue d'Or
4 fenêtres de toit et remplacement d'un velux

DP n° 068 032 18 B0030 déposée le 04/09/2018
ALTHEIMER Aurélie – 13 rue des Alouettes
Abri de jardin

PC n° 068 032 18 B0006 déposé le 31/07/2018
TOSCH Sylvain & HASSENFORDER Déborah – Lotissement Buhne
Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0007 déposé le 31/07/2018
WALTER Claude & FUENTES Elodie – Lotissement Buhne
Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0008 déposé le 09/08/2018
KUENTZ Benjamin & MAURER Carole – 11 rue de Wattwiller
Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0009 déposé le 24/08/2018
CAULIER Christian – Lotissement Buhne
Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0010 déposé le 31/08/2018
DURRWELL Maxime – Lotissement Buhne
Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0011 déposé le 03/09/2018
KAUNY Florian & SUZZONI Cécile – Lotissement Buhne
Maison individuelle

B) Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain :

Décision de non-prémption prise par M. le Maire

- 11 rue de Wattwiller 68500 BERRWILLER, décision du 16 juillet 2018
Terrain à bâtir de 6,78 ares
Vendeur : Mme RUSCH Denise
Acquéreurs : M JORDAN Julien & Mme PATERAKI Kadiani de ROISSY EN FRANCE
- 19 rue Victor Baur 68500 BERRWILLER, décision du 7 septembre 2018
Maison
Vendeur : M KIENE Christian
Acquéreurs : M PROBST Lucas & Mme BAUR Justine de SOULTZ
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 10 septembre 2018
Terrain à bâtir de 5 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M WALTER Claude & Mme FUENTES Elodie de STAFFELFELDEN
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 11 septembre 2018
Terrain à bâtir de 5 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M & Mme FELDER Marcel de RIXHEIM
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 11 septembre 2018
Terrain à bâtir de 6,45 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M & Mme IMHOLZ David de WATTWILLER
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 11 septembre 2018
Terrain à bâtir de 6,72 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M UNVERZAGT Kevin & Mme JENLIN Stéphanie de WITTELSHEIM
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 11 septembre 2018
3 Terrains à bâtir de 5,40 ares, 5,20 ares & 5,20 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M MARTIN Jean de ERLANGEN en Allemagne
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 11 septembre 2018
Terrain à bâtir de 7 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M KOENIG Hubert de ZERMATT en Suisse
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 5,39 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M & Mme DURRWELL Maxime de BOLLWILLER
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 5,39 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M & Mme ANDREOLLI Adrien de VIEUX-THANN
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 5,39 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M MULLER Benjamin & Mme HEGY Lauriane de PULVERSHEIM
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
2 Terrains à bâtir de 5,41 ares et 9,16 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M & Mme THOMANN Michel de BERRWILLER
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 5,41 ares
Vendeur : M & Mme THOMANN Michel
Acquéreurs : M & Mme SCHNEBELEN Julien de UFFHOLTZ
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 6,28 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M CAULIER Christian d'ILLZACH

- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 5,05 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M GUYOT Florent & Mme SIMAND Aurélie de SOULTZ
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 4,56 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M KAUNY Florian & Mme SUZZONI Cécile de HEIMSBRUNN
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 3,57 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M & Mme GIRARDEY Ludovic de BERRWILLER
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 12 septembre 2018
Terrain à bâtir de 3,57 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreurs : M TOSCH Sylvain & Mme HASSENFORDER Déborah de WITTELSHEIM

C) Prochaines réunions et manifestations :

Jeudi 18/10 à 18h à Habsheim : Réunion concernant le PLH de m2A (fixation du nombre de logements à produire par commune et typologie de ces logements).

Mardi 30/10 à 20h : Réunion publique d'information au foyer de l'ACL. M le Maire propose notamment de communiquer sur le lotissement Buhne et sur les travaux de réhabilitation des vestiaires et du club house du stade du Vieil Armand. Bien sûr, l'objectif étant de pouvoir échanger avec les habitants, ceux-ci pourront aborder d'autres points lors de cette réunion publique.

D) Hartmannswillerkopf – Centenaire de l'Armistice de 1918 :

M. le Maire indique que le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf et les douze communes du piémont, entre Thann et Guabwiller, ont prévu plusieurs manifestations commémoratives entre le 8 et le 11 novembre pour se souvenir des combattants mais aussi célébrer la paix retrouvée.

Les festivités débiteront le jeudi 8 novembre par un concert du quatuor à cordes de l'Orchestre symphonique de Mulhouse ; le vendredi 9 novembre, de jeunes français et allemands présenteront un projet de street art.

La cérémonie civile et militaire se déroulera le samedi 10 novembre à partir de 15h. L'accès au site, pour les habitants des 12 communes du piémont se fera exclusivement en bus qui partiront des communes concernées. Les habitants ont été invités à s'inscrire dans leurs communes respectives.

Les jeunes du secteur seront associés à ce temps solennel : ils liront des lettres de combattants, puis, à la tombée de la nuit, déposeront quelques 1700 diodes lumineuses dans la nécropole et autour du monument.

La musique sera assurée par une harmonie créée pour l'occasion formée des musiques, harmonies, fanfares des communes concernées.

La croix sommitale sera de nouveau mise en lumière, le 11 novembre, du coucher du soleil jusqu'à minuit ; elle sera ensuite éclairée tous les soirs.

Dans la nuit, une veillée aux morts sera organisée dans la crypte avec une garde qui sera assurée par des soldats français et allemands.

Enfin, ces commémorations se termineront le dimanche 11 novembre avec un office religieux œcuménique, célébré dans la crypte à 15h, présidée par Monseigneur RAVEL, Archevêque de Strasbourg et ancien évêque aux armées.

E) Spectacle théâtral « Histoire du Tigre » - La Filature Nomade :

Mme l'adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN, rappelle une représentation théâtrale sera donnée le samedi 17 novembre à 19h au foyer de l'ACL de Berrwiller, dans le cadre du projet « La Filature Nomade ». Spectacle pour tous dès 8 ans, tarifs de 5 à 7,- €.

F) Travaux rue des Artisans :

Mme Martine KOEHL-UBERSCHLAG regrette que les riverains de la rue des Artisans n'aient pas été informés de la réalisation des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension.

M. l'adjoint Bernard STOCKER précise que la commune n'avait, elle-même, pas été tenue informée du démarrage des travaux.

M. le Maire prend acte de cette situation inacceptable pour les riverains concernés, et s'engage à communiquer auprès des riverains de la rue des Artisans, mais aussi, auprès des riverains de la rue des Jardins et de la rue de Wattwiller, impactés par la panne sur le réseau d'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h25.